

DECRET N° 71-135 /CP/SGG

du 7 Juillet 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1971, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - A compter du 7 juillet 1971, Mr Gabriel LOUES,
Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports, est char-
gé de l'intérim du Ministre de l'Economie et du Plan, pendant
l'absence de Me Joseph KEKE.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 Juillet 1971
pour le Président du Conseil
Présidentiel absent, le Membre
du Conseil Présidentiel chargé
de l'intérim,

Ampliations :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 11 - HC 3
SGG 4 - IAA-DCCT-DN 3
IGF-Gde Chanc.-JORD 3
DEP-DGAJL-Dtion St.6



Justin AHONADEGBE-TOMETIN